

Démocratie participative

EVITER un nouveau Siviens. Réinventer la « démocratie participative ». Dans ce noble but, Ségolène Royal a créé, au début de l'année, une Commission sur la démocratisation du dialogue environnemental.

Les membres du Cade, collectif basque d'associations de protection de l'environnement, invités à s'y rendre en mai, en étaient revenus ravis. Ainsi Martine Bouchet, vice-présidente du Cade : « *A la suite de cette rencontre, la commission a publié un rapport qui préconise la participation des citoyens en amont des projets.* »

Mais, trois mois plus tard, ils apprennent par hasard qu'un permis de recherche de mines d'or vient d'être accordé dans les Pyrénées-Atlantiques. Permis qui porte sur un périmètre de 126 km² et une durée de trois ans. Or rien de plus polluant que l'exploitation d'une mine d'or...

La Cade interroge alors la préfecture sur les impacts des recherches minières autour de Cambo-les-Bains, station thermale réputée, et d'Espelette, où pousse le piment AOC du même nom. Refus sec. Et les élus ? « *Ils nous ont avoué avoir reçu de la préfecture un dossier sur la mine, avec consigne expresse de n'en parler à personne.* »

Le silence est d'or

Contacté par « Le Canard », Patrice Abbadie, chargé de com' pour la préfecture, assume : « *A ce stade, l'Etat n'a pas d'obligation réglementaire de divulguer des informations au public ou aux élus. La préfecture a sollicité les élus dans un souci de transparence (sic).* » Pas sûr que cette générosité démocratique ait été bien comprise...

Vincent Bru, maire de Cambo-les-bains : « *J'ai reçu un dossier le 12 août. On avait alors pour donner un avis, des conseils municipaux en été. Christian Vallier, le patron de la société Sudmine, qui a obtenu ce permis, est venu m'expliquer qu'il y avait un aspect patrimonial, que déjà du temps des Romains on exploitait l'or.* » Au cabinet d'Emmanuel Macron, interrogé par « Le Canard », on renchérit : « *Le code minier actuel n'impose aucune consultation avant l'accord du préfet. [Sa] réforme (...) vise à plus consulter le public, mais ça ne sera qu'un avis. En aucun cas les élus ne peuvent se substituer à l'Etat pour accorder un permis !* »

Pas de doute, la démocratie participative est en route.

Professeur Canardeau

AFRIQUE : UN GÉNÉRAL PUTSCHISTE

